CONDITIONS GENERALES
Open Mouvement

ARTICLE 1 INSCRIPTION

Open Mouvement s'engage à fournir un enseignement de qualité durant toute l'année scolaire. C'est pourquoi l'élève s'engage également à suivre régulièrement les cours de Septembre à Juin. Des inscriptions de plus courte durée pourront être accordées dans certains cas exceptionnels en faisant une demande écrite à la direction.

Open Mouvement accepte les inscriptions en cours d'année, en fonction des places disponibles et aux mêmes conditions mentionnées dans ce document.

Le cours peut être annulé par la direction même en cours d'année si le nombre d'inscription est insuffisant.

Aucune réinscription ne sera admise sauf arrangement particulier par écrit si la totalité des factures des exercices précédents ne sont réglées.

Chaque année, l'école organise un spectacle avec tous les élèves. Les adultes et les enfants ont le choix d'y participer. Une participation peut être demandée pour l'inscription et les costumes.

L'école se réserve le droit de réorienter l'élève dans un cours à un niveau plus adapté que celui choisi lors de l'inscription.

Inscription et cours d'essai

Lorsqu'un élève souhaite découvrir pour la première fois un cours ou un professeur, il peut participer à un cours d'essai (statut « ESS »). La signature préalable des présentes Conditions Générales est obligatoire avant toute participation à un cours d'essai. Cette signature ne constitue pas, à elle seule, une inscription définitive et les présentes Conditions Générales ne prennent effet qu'en cas d'inscription définitive (statut « VAL »). Dans le cadre d'un cours d'essai, elle a pour objet unique d'autoriser la participation au cours et de compléter le dossier administratif de l'élève en vue d'une éventuelle inscription définitive.

Les présentes Conditions Générales doivent être complétées et signées via le formulaire prévu à cet effet : https://form.jotform.com/261275014118045

L'inscription devient définitive (statut « VAL ») lorsque l'élève ou son représentant légal confirme son souhait de poursuivre le cours, que ce soit :

1. par confirmation par **e-mail** ;
2. **oralement** auprès du secrétariat ou d'un membre du personnel d'Open Mouvement ;
3. par la **participation à une deuxième séance** du même cours.

Dans ce dernier cas, **la deuxième participation vaut confirmation définitive de l'inscription.**

Une seule signature des présentes Conditions Générales est valable pour l'ensemble des inscriptions effectuées au sein de l'école pour la saison 2026/2027. Elles doivent être signées avant toute première participation à un cours d'essai.

ARTICLE 2 ECOLAGE

L'écolage est fixé sur une base forfaitaire de 10 mois de cours, du 24 août 2026 au 27 juin 2027 (à Lausanne), et du 31 août 2026 au 27 juin 2027 (à Etoy et Morges) .

Ce forfait ne tient pas compte des vacances scolaires officielles ainsi que des jours fériés où les cours n'ont pas lieu.

Cours d'essai

Le cours d'essai est offert uniquement en cas d'inscription définitive.

En cas de non-inscription, un montant de CHF 15.- sera facturé pour le cours d'essai. Toute décision de non-inscription doit être communiquée par écrit dans un délai de 7 jours.

Il n'est pas possible de s'inscrire à un cours d'essai, si vous avez déjà suivi le cours avec le professeur, dans notre ou une autre école de danse, dans la saison en cours ou précédentes.

Il n'est pas possible d'essayer le cours pendant un stage.

Il n'est pas possible d'effectuer un cours d'essai si l'élève a déjà suivi le même cours avec le même professeur dans notre école ou dans une autre école durant la saison en cours ou une saison précédente.

Les cours d'essai ne sont pas possibles durant les stages.

Modalités de paiement de l'écolage

L'écolage peut être payé en une fois, en deux fois, en trois fois ou en quatre fois. Un supplément de **CHF 5.–** par mois est appliqué en cas de paiement échelonné en quatre fois.

Les factures sont envoyées par e-mail ou par courrier. En cas d'envoi postal, des frais de CHF 5.– sont facturés.

Des frais de rappel de CHF 15.– sont facturés en cas de rappel de paiement.

Cartes de cours – adultes

Les cartes sont valables **que pour les adultes** et ne tiennent pas compte des vacances scolaires.

- La carte de 10 cours est valable **13 semaines** (que pour les cours du matin et midi).
- La carte de 20 est valable **23 semaines** (que pour les cours du matin et midi).
- Le **cours à l'unité** est valable pendant **2 semaines** à compter de son achat et peut être utilisé pour l'ensemble des **cours proposés aux adultes.**

Toute annulation d'un cours réservé à l'unité ou à la carte doit être effectuée au minimum 24 heures à l'avance. À défaut, le cours sera facturé.

Les cours sont payables par QR code ou par virement bancaire ou par Twint ou carte de crédit.

Les factures sont envoyées par e-mail ou par courrier. En cas d'envoi postal, des frais de CHF 5.– sont facturés.

Des frais de rappel de CHF 15.– sont facturés en cas de rappel de paiement.

ARTICLE 3 FRAIS ADMINISTRATIFS

Une cotisation annuelle de CHF 30.- est perçue lors de l'inscription **pour chaque** année scolaire.

Cette cotisation reste due même en cas de résiliation anticipée.

ARTICLE 4 REMBOURSEMENT

Les absences ne sont pas déductibles mais les élèves ont la possibilité de récupérer les cours manqués dans la discipline de leur choix et rattrapés dans la mesure du possible dans un délai maximum **d'un mois**.
Le jours fériés et vacances officielles ne sont pas rattrapables. Le cours qui n'aura pas lieu à cause de l'enseignant, sera remboursé ou rattrapé selon disponibilités de l'école. L'école se réserve le droit de rembourser les cours manqués (voir article 5).

ARTICLE 5 RESILIATIONS

Une résiliation de l'inscription en cours d'année scolaire ne donne droit à aucune réduction d'écolage ou remboursement.

Des exceptions peuvent être accordées uniquement dans les cas suivants :

- déménagement à l'étranger, hors canton ou à plus de 30 km du domicile initial, sur présentation d'une attestation officielle ;
- accident ou maladie entraînant un arrêt des cours supérieur à 3 mois, sur présentation d'un certificat médical.

Dans ce dernier cas, un avoir pourra être accordé à partir du 4ème mois.

Aucun remboursement en espèces ne sera effectué. Le certificat médical doit être transmis dans un délai d'un mois suivant l'interruption des cours. Passé ce délai, les montants restent dus.

Toute modification de cours, de niveau ou de discipline doit être validée par la direction.

ARTICLE 6 RESPONSABILITE D'OPEN MOUVEMENT

L'élève déclare être apte à toute activité physique. Open Mouvement ne couvre pas les risques de maladie et accident, chaque élève doit être assuré personnellement.

La responsabilité de Open Mouvement n'est pas engagée pour tous les dommages, accidents ou blessures causé ou subis lors des cours ainsi que pour les vols éventuels commis dans les vestiaires et à l'intérieur des locaux. La direction décline toute responsabilité pour les objets oubliés ou volés dans les lieux.

Veuillez respecter la propreté des lieux et le matériel mis à votre disposition.

ARTICLE 7 DROIT A L'IMAGE

Sauf opposition écrite de l'élève majeur ou de son représentant légal, Open Mouvement est autorisé à utiliser des photographies ou vidéos prises dans le cadre des activités de l'école à des fins de communication, notamment sur les réseaux sociaux, le site internet, les affiches ou supports promotionnels. Cette autorisation peut être retirée à tout moment par demande écrite.

ARTICLE 8 RÉDUCTIONS

Des réductions sont possibles et effectuées dans les situations suivantes :

- 5% Famille (dès le 2ème membre) ;
- 10% Famille (dès le 3ème membre) ;
- CSS Coin (30% de l'abonnement)
- Assurance CSS et Swika par la complémentaire

Le pourcentage ou le montant fixe de la réduction sera appliqué exclusivement sur les abonnements les moins chers de la famille.

Si l'un des membres de la famille résilie son abonnement, la réduction applicable à ses abonnements secondaires sera annulée.

ARTICLE 9 REPRESENTATIONS & COMMUNICATION

Différentes représentations pourront avoir lieu tout au long de l'année. Ces dernières ne sont obligatoires mais fortement recommandées. L'école communiquera les dates clés, les lieux d'événement ainsi que toute informations importantes destinées aux élèves via emails ou messages whatsapps.

ARTICLE 10 TENUE DE COURS

Durant les cours de danse: Les cheveux doivent être attachés en chignon. Les bijoux ou montres ne sont pas acceptés.

- Eveil à la danse, Initiation à la danse – body et collants roses avec ou sans jupette, chaussons de danse roses (½ pointes).
- Niveau 1 – body noir et collants roses sans jupette, chaussons de danse roses (½ pointes).
- Niveau 2, Niveau 3 – body noir, collants roses (sans jupette ou short), chaussons de danse (½ pointes) et pointes roses (dès 11 ans).
- Niveau 4 – body noir, collants roses (sans jupette ou short), chaussons de danse (½ pointes) et pointes roses.
- Niveau 5 – body noir, collants roses, chaussons de danse (½ pointes) et pointes roses.
- Modern Jazz et Contemporain – leggings ou shorty noir, chaussettes ou pieds nus.
- Hip hop – Tenue libre et chaussures propres qui ne marquent pas

ARTICLE 11 TARIFS

Tous les détails des tarifs figurent sur le site internet ou auprès de la direction. Les prix sont fixes et ne sont pas négociables. https://www.openmouvement.com/tarifs

ARTICLE 12 HYGIÈNE ET INTÉGRITÉ DES LOCAUX

Par mesure d'hygiène, les chaussures d'extérieure ne sont pas autorisées dans les studios.
Les aliments et boissons sucrées sont interdits dans les studios. Merci de respecter la propreté des locaux et le matériel mis à disposition.

ARTICLE 13 FOR ET DROIT APPLICABLE

Le droit matériel suisse est applicable. Le for est au siège de l'entreprise. Sont réservés d'éventuels recours au tribunal fédéral.

ARTICLE 14 PROTECTION DES DONNÉS

Avec la mise en place de la nouvelle banque de données Jeunesse +Sport en décembre 2022, il est, à présent, obligatoire d'avoir les numéros AVS pour insérer les participants au-dessous dès 20 ans.

Cette donnée leur permet d'identifier clairement les participants et d'éviter de nombreux doublons.

Voici le lien du site internet de Jeunesse +Sport sur la protection des données : https://www.jugendundsport.ch/fr/ueber-j-s/die-haeufigsten-fragen-zu-j-s.html#ui-collapse-838

Engagement du fournisseur du logiciel d'administration Cogito-Sport" : https://cogito-sport.ch/loi-sur-la-protection-des-donnees.